

## Programme de bourses pour les internats en psychologie

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE  
L'ÉDUCATION

Déposé le : 2019-05-02

N° : CCE-014

Secrétaire : Louissette Cameron

**Tableau de la répartition et de l'utilisation des bourses entre 2017-2018 et 2019-2020**

	Répartition des bourses par le Ministère (2017-2018)		Attribution des bourses par les universités (2017-2018)		Répartition des bourses par le Ministère (2018-2019)		Attribution des bourses par les universités (2018-2019)			Besoins anticipés par les universités (2019-2020)		Répartition proposée pour l'année 2019-2020
	Bourses	Demi-bourses	Bourses	Demi-bourses	Bourses	Bourses	Demi-bourses	Déficits et surplus cumulés (en bourses)	Bourses	Demi-bourses	Bourse requises pour équilibrer la répartition des bourses	
Université McGill	7	0	6	0	6	12	4	-7	22	8	33	
Université Laval	45	10	45	5	39	35		6,5	56		49,5	
Université de Montréal	41	1	40	15	36	36		-6	44		50	
Université de Sherbrooke	30	8	40	18	27	25	1	-13,5	32	1	46	
Université Concordia	5	0	1	0	4	2		6	2		-4	
Université du Québec à Trois-Rivières	40	1	23	1	35	32	21	9,5	35		25,5	
Université du Québec à Chicoutimi	13	0	13	0	11	8		3	14		11	
Université du Québec en Outaouais	16	2	12	2	14	8		10	13	1	3,5	
Université du Québec à Montréal	88	7	52	36	77	47	10	46,5	70		23,5	
<b>Total</b>	<b>285</b>	<b>29</b>	<b>232</b>	<b>77</b>	<b>249</b>	<b>205</b>	<b>36</b>	<b>55</b>	<b>288</b>	<b>10</b>	<b>238</b>	
Montant à distribuer en équivalent bourse <sup>1</sup>	0,5				1						12	
<b>Total en équivalent bourse</b>	<b>300</b>		<b>270,5</b>		<b>250</b>	<b>223</b>		<b>55</b>	<b>293</b>		<b>250</b>	

<sup>1</sup> Considérant le calcul pour déterminer la répartition, il est possible qu'une somme soit restée non distribuée au réseau en début d'année. S'il y a lieu, celle-ci a été réservée au programme pour combler des besoins supplémentaires liés, par exemple, à des congés de maternité si nécessaire.

Source : Les données utilisées dans ce tableau proviennent de la reddition de comptes pour l'année 2017-2018, des attributions de bourses par les universités pour l'année 2018-2019 et des besoins anticipés en bourses par les universités pour l'année 2019-2020.

- En 2017-2018, une mesure d'exception a permis d'injecter 1,5 M\$ en bourses pour pallier le retour en internat des doctorantes et doctorants ayant boycotté les internats en 2016-2017. La répartition a donc été effectuée avec 285 bourses et 29 demi-bourses, plutôt qu'avec les 250 bourses prévues au Programme; la demi-bourse en surplus a été réservée pour des besoins futurs.
- En 2018-2019, les établissements ont attribué 205 bourses et 36 demi-bourses, pour un total équivalant à 223 bourses de 25 k\$. Le Ministère a réparti 249 bourses cette même année et 1 bourse a été réservée. Globalement, le nombre de bourses est suffisant pour compenser financièrement les étudiants.
- En considérant les sommes octroyées, l'ensemble du réseau dispose d'un montant excédentaire équivalant à 55 bourses de 25 k\$ en 2018-2019.
- En 2019-2020, les universités évaluent à 298 le nombre d'internes admissibles au programme. Pour ces 298 internes, la distribution de 288 bourses et 10 demi-bourses est requise. Considérant l'excédent de 55 bourses en 2018-2019 et les 250 bourses prévues au Programme, les universités disposeront des sommes suffisantes à la compensation financière de leurs étudiants.
- La répartition des subventions par établissement en 2019-2020 sera ajustée pour s'arrimer aux besoins réels. Le Ministère aura une réserve cumulée de 12 bourses à distribuer au besoin en 2019-2020.